

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00060

Numéro SIREN : 835 152 364

Nom ou dénomination : A Mi-Bois

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004265

Désignation de l'entreprise **SAS A MI BOIS** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **863 rue DE LA GARE 59299 BOESCHEPE**

Numéro SIRET* **8 3 5 1 5 2 3 6 4 0 0 0 1 3**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

CERTIFIÉ CONFORME
M. Lemque
[Signature]

				Exercice N clos le 31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial*	010		012	
	incorporelles { Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	51 938	030	30 950
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
	Total I (5)	044	51 938	048	30 950
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	24 023	052	24 023
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés*	068	10 315	070	10 315
	{ Autres* (3)	072	5 025	074	5 025
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	15 553	086	15 553
	Charges constatées d'avance *	092	576	094	576
	Total II	096	55 494	098	55 494
Total général (I + II)		110	107 433	112	76 482
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134	10 039		
	Résultat de l'exercice	136	1 585		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	18 577		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	24 176		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	12 763		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	7 078		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	57 905		
Total général (I + II + III)		180	76 482		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A MI BOIS

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209		210		
	Production vendue	{	biens services*	et livraisons intracommunautaires		215		
				217		218	175 533	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	9 123
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	184 658	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	93 300
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	(11 100)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier :)					242	46 891
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	593	)	244	693
	Rémunérations du personnel*						250	32 147
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	14 701
	Dotations aux amortissements*						254	5 857
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	182 495
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 162
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280		
	Produits exceptionnels	(IV)				290		
	Charges financières	(V)				294	306	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	271	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 585	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	1 585	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	271			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cits d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	1 856	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : * 47 dont imputés sur le résultat :					360	47	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	1 808	372	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A MI BOIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 76 482 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 585 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CERTIFIÉ CONFORME

M. Lemaire

Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	504
Total	504

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	576		
Total	576		

A MI-BOIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Siège Social : 863 rue de la gare 59299 BOECHEPE

RCS DUNKERQUE 835 152 364

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2023

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de 1 585,46 € de l'exercice de la manière suivante :

- au compte « report à nouveau »	1 585,46 €
----------------------------------	------------

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient de 18 577,17 €.

Conformément à la loi, l'actionnaire unique constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la création de la société.

Certifié Conforme

LEMAIRE Alexandre
Le Président,

